

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent l'offre et la vente des formations par Émilie ALLEMANG sous son enseigne Cabinet Équinoxe, sise 423 Bd Saint-Vincent-de-Paul, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, enregistrée à l'INSEE sous le n°49851493400021. Cabinet Équinoxe est un organisme de formation agréé spécialisé en psychologie, développement personnel, bilan de compétences et validation des acquis de l'expérience (VAE) qui propose des formations à destination des particuliers, des salariés et des professionnels. Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le site web ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines de la psychologie. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information au sein de l'entreprise en la matière.

ARTICLE 1 • DÉFINITIONS

Les termes dont la première lettre est en majuscule dans les présentes ont la signification suivante :

Cabinet Équinoxe désigne l'entreprise de Émilie ALLEMANG sous son enseigne « Cabinet Équinoxe », telle que décrite en préambule des présentes.

Apprenant désigne la ou les personne(s) physique(s) participant à la formation ou bénéficiant du bilan de compétences ou de l'accompagnement VAE au choix du Professionnel ayant passé commande.

CGU désigne les conditions générales d'utilisation du site web, disponibles sur le site www.cabinet-Équinoxe.com.

CGV désigne les présentes conditions générales de vente des formations (définies ci-dessous) et de toute autre formation dispensée par Cabinet Équinoxe.

Contenus désigne tout élément, donnée, application, logiciel, interface, base de données, œuvre ou composante de toute nature et de tout genre tels que notamment les textes, visuels, images, sons, vidéos, photos, illustrations, dessins, icônes, créations informatiques ou infographiques, animations audio et/ou vidéo du Site, ou des formations de Cabinet Équinoxe.

Durée désigne le temps imparti pour la fourniture de la formation, soit sous forme de dates pour les formations, bilans de compétences ou accompagnement VAE.

Informations confidentielles désigne toutes les informations et données quelle qu'en soit la nature et notamment techniques, commerciales, stratégiques ou financières, ainsi que, notamment et de manière non exhaustive, tous documents de toute nature, écrits ou imprimés, tous Contenus, échantillons, modèles, maquettes, spécifications, logiciels, produits, rapports, descriptifs, états financiers, prévisions, études de marchés, savoir-faire et autres présentés comme confidentiels par Cabinet Équinoxe ou le Professionnel et transmis sur le Site par écrit, oral ou par tout autre moyen.

Partenaire désigne le(s) prestataire(s) du Cabinet Équinoxe dans le cadre des CGU et des CGV.

Professionnel désigne le professionnel spécialisé, exerçant son activité soit de manière indépendante sous une forme immatriculée sous un numéro SIREN, soit sous la forme d'une

personne morale de droit privé ou de droit public. Le Professionnel peut désigner plusieurs Apprenants comme bénéficiaires.

Site désigne le site internet www.cabinet-Équinoxe.com

Visiteurs désigne les personnes physiques ou morales qui consultent le Site, s'inscrivent à la newsletter sur le Site, ou s'inscrivent à une formation dispensée par Cabinet Équinoxe.

ARTICLE 2 • OBJET DES CGV

L'accès, la navigation et l'utilisation du Site sont régis par les CGU.

Les présentes CGV sont conclues entre Cabinet Équinoxe et un Professionnel aux fins d'achat de prestations de formations, de bilan de compétences, ou d'accompagnement VAE qui peuvent avoir lieu en présentiel ou visio. Le Professionnel est obligatoirement une personne morale (société, entreprise individuelle, autoentrepreneur), qui achète les formations pour un ou plusieurs Apprenant(s) personne(s) physique(s). L'achat de prestations est conditionné à l'acceptation des présentes CGV, qui constituent, avec les CGU, la Politique de confidentialité, l'intégralité des documents contractuels applicables, à l'exclusion de tout autre et notamment de toutes autres conditions d'achat du Professionnel non expressément validées par Cabinet Équinoxe au préalable par écrit.

Le Professionnel a analysé les caractéristiques des prestations de Cabinet Équinoxe et s'est déclaré intéressé par celles-ci. En conséquence, le Professionnel a souhaité faire bénéficier un ou plusieurs Apprenants de ces prestations conformément aux présentes CGV.

ARTICLE 3 • PROCÉDURE ET MODALITÉS DE COMMANDE

Article 3.1 – Sélection de prestations et création de compte

Le Professionnel est invité à sélectionner une ou plusieurs formations ou prestations sur le Site et à procéder à leur réservation en se rendant sur les pages dédiées.

Le mode de paiement peut être par virement ou par chèque, pour les besoins de l'inscription, le Professionnel doit renseigner sur le Site les informations suivantes : nom de la personne morale, SIREN, adresse du siège social, courriel et téléphone professionnel (téléphone optionnel), coordonnées de facturation si différentes des précédentes. La procédure se déroule ensuite par voie papier.

Article 3.2 – Paiement

Les prix des formations et prestations s'entendent hors taxes et sont ceux en vigueur sur le Site au jour de la commande.

Le Professionnel peut payer sa commande par virement, par chèque daté et signé du jour de la commande, adressé à l'ordre de « Cabinet Équinoxe » et envoyé par courrier à l'adresse suivante : Cabinet Équinoxe, Émilie ALLEMANG, 423 bd St Vincent de Paul 40990 St Paul Les Dax.

Dans le cadre d'une subrogation totale ou partielle de l'OPCA, Cabinet Équinoxe facture et recouvre séparément la partie correspondante du paiement auprès de l'OPCA. Cabinet Équinoxe procèdera à la confirmation de commande à l'encaissement de l'intégralité des sommes correspondant à la formation ou prestations. Par ailleurs, dans le cadre d'une

subrogation partielle de l'OPCO, le Professionnel doit payer le reste à charge par les moyens de paiement cités précédemment.

Dans tous les cas, par dérogation expresse à l'article 1583 du code civil, la commande n'est réputée définitivement passée qu'à compter de la confirmation de paiement et/ou de l'encaissement effectif du prix des prestations commandées. Cabinet Équinoxe procède alors à la confirmation de commande dans les conditions ci-dessous.

Article 3.3 - Confirmation de commande

Une fois la procédure de commande terminée et l'achat effectué, le Professionnel accède à un récapitulatif de sa commande et à la facture correspondante à son achat.

En cas de paiement par chèque, en raison des délais entre le paiement et l'encaissement des fonds permettant la confirmation de commande, le Professionnel reçoit d'abord une première notification par courrier électronique à l'adresse qu'il a communiqué, contenant un récapitulatif de sa commande et l'indication que le traitement de son mode de paiement est en cours, puis, à compter de la réception et de l'encaissement des fonds, un deuxième courrier électronique contenant la facture correspondante.

ARTICLE 4 • FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le numéro de déclaration de Cabinet Équinoxe comme organisme de formation est le 72 40 01123 40.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, les coûts des prestations peuvent être pris en charge par un ou plusieurs payeurs, ou faire l'objet par le Professionnel d'une procédure de remboursement auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) compétents. Tout Apprenant souhaitant passer commande d'une prestation et doit constituer un dossier auprès de son employeur et est invité à prendre contact avec Cabinet Équinoxe sur le Site ; seules les commandes de prestations par un Professionnel et au bénéfice d'un ou plusieurs Apprenant(s) sont possibles pour le moment sur le Site Cabinet Équinoxe.

Le Professionnel et les Apprenants sont solidairement seuls responsables des procédures de financement et de prise en charge des prestations par les OPCA. Toutefois, Cabinet Équinoxe s'engage à porter une assistance raisonnable au Professionnel et aux Apprenants dans leurs démarches, dans le cadre d'une obligation de moyens. Cabinet Équinoxe rappelle qu'en cas de prise en charge totale ou partielles des frais de la prestation par un OPCA, la demande de prise en charge leur incombe, selon les deux procédures de subrogation et de remboursement applicables, dont ils doivent satisfaire et respecter les conditions à leurs frais et sous leur responsabilité exclusive de celle de Cabinet Équinoxe.

Si l'OPCA refuse ou interrompt, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge préalablement convenue ou accordée, l'intégralité des sommes dues à Cabinet Équinoxe et ses Partenaires au titre de la prestation devra être payée par le Professionnel.

Les prestations de Cabinet Équinoxe étant des modules très courts, Cabinet Équinoxe peut délivrer, sur demande du Professionnel via la page contact du site Cabinet Équinoxe, un devis ou bon de commande indiquant les informations nécessaires et tenant lieu de convention tripartite entre Cabinet Équinoxe, le Professionnel et le ou les Apprenant(s). Cabinet

Équinoxe informe également les Apprenants séparément, par l'envoi d'un document récapitulatif à l'adresse de courriel renseignée pour l'Apprenant par le Professionnel.

Cabinet Équinoxe délivre également, sur demande du Professionnel ou de l'Apprenant, une attestation de suivi de formation à l'issue de la Durée, rendant compte de la progression de l'Apprenant dans le programme de la prestation.

LES PRESENTES CGV EXCLUENT LA CONCLUSION EN LIGNE D'UN CONTRAT DE FORMATION ENTRE UNE PERSONNE PHYSIQUE, QUI ENTREPREND UNE FORMATION, À TITRE INDIVIDUEL ET À SES FRAIS, ET Cabinet Équinoxe EN TANT QU'ORGANISME DE FORMATION. Les personnes physiques intéressées sont invitées à entrer en contact avec Cabinet Équinoxe sur la page Contact du Site.

ARTICLE 5 • ANNULATION

Le Professionnel peut solliciter l'annulation de la prestation. Toute annulation d'une prestation payée par le Professionnel donne lieu à des frais de dédit de soixante (60) euros hors taxes. La demande d'annulation doit être transmise à Cabinet Équinoxe au plus tard avant d'avoir accompli plus de 10% de la Durée de la prestation concernée.

L'annulation conduit au remboursement du Professionnel ou, le cas échéant, de l'OPCA pour la partie prise en charge par ce dernier. Des délais de remboursement peuvent s'appliquer selon les modalités de paiement. En cas de paiement initial par chèque, le Professionnel accepte d'être remboursé par virement ou chèque adressée au Professionnel ayant fourni ses coordonnées bancaires.

ARTICLE 6 • DURÉE ET RÉSILIATION

Les Apprenants ont accès aux prestations et à leurs Contenus dans les limites de Durée applicables. La plupart des prestations ont une Durée établie entre deux et cinq (5) jours ouvrés.

Le non-respect par le Professionnel inscrit des CGU du Site et/ou des présentes CGV entraîne la résiliation de plein droit de son compte, sans préjudice de tous droits ou demandes de Cabinet Équinoxe, notamment de dommages et intérêts.

En cas de manquement par l'une des parties à une obligation contractuelle lui incombant, les présentes CGV et/ou la prestation seront résiliées de plein droit, sans qu'aucune formalité judiciaire ne soit nécessaire, trente (30) jours à compter de la date d'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou en partie sans effet.

En cas de résiliation, les parties pourront demander réparation de l'éventuel préjudice subi conformément à l'article « Responsabilité » ci-après. De plus les sommes versées en contrepartie de tout ou partie des prestations effectivement réalisées et fournies avant la date effective de résiliation restent acquises à Cabinet Équinoxe.

ARTICLE 7 • PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La gestion du compte des Professionnels ainsi que la fourniture des prestations par Cabinet Équinoxe aux Apprenants du Professionnel implique la collecte par Cabinet Équinoxe et ses Partenaires, la reproduction sur leurs systèmes, le traitement, la consultation, la visualisation,

le chargement et d'autres traitements de données à caractère personnel, relatifs notamment aux Visiteurs et Apprenants.

Cabinet Équinoxe est responsable de traitements et fait appel à des Partenaires sous-traitants. Cabinet Équinoxe et ses sous-traitants ne procèdent à aucun transfert de données à caractère personnel hors du territoire français, et ne communiquent pas de données à caractère personnel à des tiers.

Article 7.1 - Respect de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel

Cabinet Équinoxe s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Cabinet Équinoxe s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs, Apprenants et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Article 7.2 - Sécurité et confidentialité du traitement

Cabinet Équinoxe, son personnel et ses sous-traitants prennent toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des Visiteurs et des Apprenants dans le cadre de la fourniture du Site et de l'exécution des prestations, et notamment à ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel qu'aux seuls personnels de Cabinet Équinoxe et de ses Partenaires sous-traitants dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Cabinet Équinoxe et ses sous-traitants s'engagent à implémenter tout dispositif de sécurité conforme aux normes en vigueur, permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel contre les risques d'intrusion, de fuite, de détournement ou de corruption.

Le présent article « Protection des données à caractère personnel » survivra à la résiliation ou à l'expiration des CGV pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 • PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Site, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de Cabinet Équinoxe et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de Cabinet Équinoxe, sans qu'aucune des stipulations des CGU du Site ne puisse être interprétée comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété au Professionnel, aux Apprenants, aux Visiteurs ou à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant du Site et/ou des Contenus (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de Cabinet Équinoxe.

Article 8.1 - Droit de citation

Dans le cadre de ses activités et du fil d'actualités du Site, Cabinet Équinoxe est amené à présenter et informer les Visiteurs sur des ouvrages publiés par des tiers en psychologie et dans les domaines qui y sont associés. Le Cabinet Équinoxe indique systématiquement le titre, l'éditeur, le nom de l'auteur et la source, et n'effectue pas de reproduction ou de diffusions autres que la couverture de la première page, à des fins d'illustration. Le Cabinet Équinoxe et ses formateurs peuvent éventuellement accompagner cette présentation d'un avis personnel sur l'œuvre, qui respecte les limites de la libre critique des œuvres scientifiques et littéraires. Le Professionnel autorise expressément Cabinet Équinoxe à reproduire et représenter son logo et sa marque sur ses documents promotionnels imprimés et en ligne et à citer le Professionnel lors de ses présentations orales, à compter de la date d'achat de la première prestation, et jusqu'à la clôture du compte personnel du Professionnel, ainsi que mentionner la typologie de prestations commandées et suivies par les Apprenants du Professionnel.

Article 8.2 - Licence de droits de propriété intellectuelle sur les Contenus

Aux fins d'exécution des prestations de prestations et en contrepartie du paiement du prix, Cabinet Équinoxe concède au Professionnel et aux Apprenants un droit d'accès et d'utilisation personnelle, en France et pour la Durée de la prestation aux Contenus suivants :

- Documents et supports de formation ;
- Comptes rendus ;
- Rapports d'études ;
- Tous autres documents de travail fournis par les intervenants ;

AUCUN DROIT DE REPRODUCTION N'EST CONCÉDÉ PAR LA PRESENTE. Les Apprenants peuvent conserver pour leur propre usage les Contenus remis en licence, mais ils ne peuvent en reproduire la forme ou tout autre information à des fins commerciales ou professionnelles. Le droit d'utilisation personnelle concédé s'entend du droit de conserver une copie des Contenus pour son propre usage, personnel, sans partager ni transmettre ces Contenus ni en permettre l'accès ou la consultation par un tiers.

Article 8.3 - Limitation d'utilisation

Dans les deux cas, les droits ainsi concédés sont expressément non exclusifs, personnels, incessibles, non transmissibles et non transférables. Cette licence d'utilisation exclut expressément toute réutilisation à titre commercial et toute transmission à un tiers quel qu'il soit. Le Professionnel est informé que toute utilisation non autorisée des Contenus est susceptible de poursuites, et s'interdit toute communication aux tiers ou toute réutilisation à d'autres fins que sa formation.

La mise à disposition de tout ou partie des Contenus de chaque prestation n'emporte aucun transfert ni aucune cession des droits de propriété intellectuelle afférents à ceux-ci vers l'Apprenant et/ou le Professionnel. Cabinet Équinoxe reste propriétaire et titulaire des droits sur les Contenus et toutes les données contenues ou entrées dans les Contenus (questionnaires, quizzes, etc.). Cette mise à disposition n'emporte pas l'autorisation pour le Professionnel d'utiliser les marques et les signes distinctifs de Cabinet Équinoxe, de ses partenaires, prestataires et sous-traitants. Toute appropriation ou utilisation non autorisée des Contenus, des marques ou des signes distinctifs mentionnés ci-dessus engage la responsabilité du Professionnel et/ou des Apprenants envers Cabinet Équinoxe, nonobstant tout recours de Cabinet Équinoxe.

Toute autre utilisation du Site et/ou des Contenus que celle autorisée par les présentes CGV est interdite. À ce titre, le Professionnel s'interdit de procéder à toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie du Site et des Contenus, par quelque moyen que ce soit. En outre, est interdite toute diffusion, distribution, mise à disposition directe ou indirecte des Contenus au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Site ou des Contenus, notamment en vue de la création d'un service similaire. De même, sont interdites l'extraction ou la réutilisation d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données utilisées par le Site.

Le Professionnel se porte fort du respect de ces limites d'utilisation par les Apprenants bénéficiaires des prestations.

ARTICLE 9 • GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE

Article 9.1 - Garantie d'éviction

Cabinet Équinoxe garantit qu'elle dispose de tous les droits de propriété intellectuelle lui permettant de proposer les prestations et de concéder au Professionnel la licence d'utilisation sur les Contenus de l'article 10.2. En conséquence, Cabinet Équinoxe tient le Professionnel indemne de tout recours et s'engage à défendre et indemniser le Professionnel pour tout dommage direct, coût ou condamnation lié à des réclamations, poursuites ou procès intentés par un tiers alléguant qu'une prestation ou tout ou partie de ses Contenus porte atteinte à l'un de ses droits de propriété intellectuelle.

Dans les limites du droit applicable, Cabinet Équinoxe ne fournit aucune autre garantie que celle stipulée au présent article. Cabinet Équinoxe décline notamment toute garantie relative à l'actualité, la complétude, l'exhaustivité des contenus de formation et documentations. Il appartient au seul Professionnel de vérifier la conformité des contenus à ses besoins spécifiques et à ceux de ses Apprenants, ainsi qu'aux réglementations et normes applicables à son domaine d'activité.

Article 9.2 - Service Après-Vente

Le Professionnel et les Apprenants disposent via l'adresse de courriel contact@cabinet-equinoxe.com d'un moyen de communication asynchrone leur permettant de contacter les formateurs et les équipes de Cabinet Équinoxe pour obtenir des conseils, poser des questions,

etc. et ce jusqu'à l'expiration de la Durée de la ou des prestations achetées. Le délai de réponse des formateurs et équipes de Cabinet Équinoxe est d'un maximum de deux jours ouvrés.

ARTICLE 10 • RESPONSABILITÉ

Cabinet Équinoxe s'engage à mettre à disposition le Site et à fournir des formations respectant les programmes et le profil des formateurs intervenants dans le cadre d'une obligation de moyens.

Le Professionnel est seul responsable de la pertinence et de l'adéquation de la prestation commandée par rapport au profil professionnel des Apprenants. Les Apprenants sont seuls responsables d'effectuer les prestations dans le respect des Durées applicables, et Cabinet Équinoxe ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-finalisation d'une formation ou d'une sous-partie par l'Apprenant à l'expiration de la Durée, notamment si les coûts de cette prestation restent à la charge du Professionnel.

Le Professionnel est seul responsable de leur confidentialité, et veille à ne les communiquer en aucun cas à un tiers ; il se porte fort du respect de cette confidentialité par les Apprenants, sous sa seule responsabilité.

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses prestataires et sous-traitants éventuels et causant un dommage à l'autre partie, dans les conditions des présentes. Elles s'engagent à ne pas faire du Site ni des Contenus un usage contraire au droit applicable aux communications électroniques, ni à apporter leur concours à un tel usage.

Quel que soit la prestation en cause et en toute hypothèse, Cabinet Équinoxe ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects du Professionnel, des Apprenants ou de tiers, et notamment de toutes pertes de données, de clientèle ou de prospects, perte de chance, manque à gagner, augmentation de coûts, action ou réclamation engagée par un tiers contre le Professionnel, absence ou de faible réponse à une prospection commerciale, sans que cette liste soit limitative. En cas de manquement de Cabinet Équinoxe prouvé par le Professionnel, la responsabilité de celle-ci pour dommages directs prouvés par le Professionnel est limitée au prix de la prestation concernée.

ARTICLE 11 • CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'oblige à (1) tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à (2) ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et (3) n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de conservation du compte personnel du Professionnel et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant.

Chacune des parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des Informations Confidentielles de l'autre partie, dès la fin de la prestation, quelle qu'en soit la cause, à l'exception expresse et limitative des Contenus pour lesquels des droits sont concédés pour une plus longue durée. Le Professionnel se porte fort et assume la responsabilité du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre des CGV. Cabinet Équinoxe s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants (routeurs, DSP, etc.) des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles hébergées, et s'assure de la mise en œuvre de mesures de sécurité physiques, logiques, et des restrictions d'accès nécessaires, dans le cadre d'une obligation de moyens.

ARTICLE 12 • DIVERS

Article 12.1 - Force majeure

En cas de force majeure, les obligations des parties seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les cas d'introduction frauduleuse sur le système informatique et/ou de piratage des données de Cabinet Équinoxe. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des CGV. Si le cas de force majeure se prolonge pendant plus d'un (1) mois, les présentes CGV seront résiliées sur notification adressée par Cabinet Équinoxe par courriel, sauf accord contraire entre les parties.

Article 12.2 - Sous-traitance

Cabinet Équinoxe recourt à des partenaires pour la fourniture de tout ou partie des prestations. En conséquence, il est convenu que Cabinet Équinoxe peut confier à un sous-traitant tout ou partie des prestations stipulées dans les présentes CGV, et recourt à des professionnels fournissant des prestations conformes à l'état de l'art. Cabinet Équinoxe reste toutefois responsable envers le Professionnel des prestations sous-traitées, dans les conditions de l'article « Responsabilité » ci-devant.

Article 12.3 - Autres

Les CGV expriment l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substituent à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet. Cabinet Équinoxe se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur des présentes CGV pour prendre en compte toute modification technique ou réglementaire applicable aux prestations, sans préavis. Le Professionnel et/ou les Apprenants en sont informés par email ou via le site Cabinet Équinoxe.

En cas de nullité d'une stipulation des CGV, les autres stipulations resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle stipulation qui se substituera à la disposition concernée.

Les Apprenants n'ont ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager Cabinet Équinoxe, ses partenaires ou ses sous-traitants de quelque façon que ce soit. Aucune des stipulations des

CGV ne peuvent être interprétées comme créant, entre le Professionnel, tout Apprenant et Cabinet Équinoxe, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur. Si une personne physique, salariée ou non, souhaite acquérir une formation, elle doit prendre contact avec Cabinet Équinoxe aux coordonnées indiquées sur la page de contact.

Le Professionnel autorise expressément Cabinet Équinoxe à faire mention du nom et/ou de la marque du Professionnel à titre de référence commerciale, et à les reproduire sur ses documents promotionnels (notamment son site web).

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des CGV ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits qu'elle tient des CGV.

Cabinet Équinoxe se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix. En outre, les CGV ne comportent aucune exclusivité, Cabinet Équinoxe restant libre de mettre toute prestation du catalogue Cabinet Équinoxe à disposition d'autres clients, directement ou indirectement, sans restriction.

Chacune des parties fait élection de domicile à son adresse telle qu'indiquée dans les présentes CGV pour Cabinet Équinoxe et renseignée lors de la procédure d'inscription pour le Professionnel.

ARTICLE 12 • DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À DÉFAUT DE CONCILIATION, TOUT DIFFÉREND ENTRE LES PARTIES NÉ DE LA FORMATION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION, LA CESSATION OU LA RÉSILIATION DES CGV SERA PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL COMPÉTENT DE PARIS, MÊME EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.